



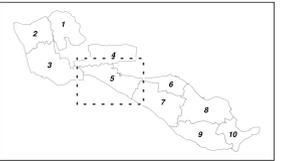
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

08 10 21
PREP 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2
Règlement graphique

Plan n°5 - Commune de La Couarde sur Mer



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

Zone urbaine (U)
 U0 - Noyaux anciens des centres-bourgs
 U1 - Extensions denses et tendues des centres-bourgs (sous-secteurs U01 et U02) des centres-bourgs
 U2 - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
 U3 - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
 U4 - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 U5 - Secteur d'activités portuaires
 U6 - Secteur à vocation touristique (camping/coronaing)
 U7 - Secteur à vocation touristique (complexes hôtellerie-vacances)
 U8 - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

Zone suburbaine (SU)
 SU0 - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 SU1 - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
 SU2 - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
 SU3 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
 SU4 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
 SU5 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

Zone agricole (A)
 A - Secteur à vocation agricole
 Ap - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
 Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zone naturelle (N)
 N - Secteur naturel
 Nc - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
 Ne - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
 Nsp - Secteur naturel occupant les stations d'épuration
 Nst - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
 Nt - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
 Nt - Secteur naturel en espaces remarquables
 Ntc - Secteur naturel à vocation touristique (camping/coronaing)
 Nth - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôtellerie-vacances)
 Nt - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

- LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES**
 Zone A – La Davière
 Zone A – Les Prises, Moulin de Coizy
 Zone A – La Clairée, Bourmonville
 Zone A – le Bourg de la Couarde-sur-Mer
 Zone B – Les Marattes, Mouille-Pieds, le Peu Bernard
 Zone C – La Passe, Les Porteaux, Les Jonchettes, Les Baises, Les Clusils, Les Champiers, La Clairée